







Saint-Germain du-Bois

SG1: 9,4km SG2: 17,5km

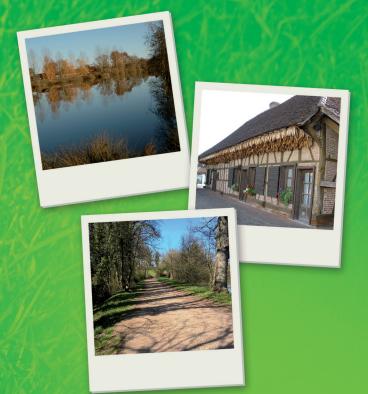


Saint-Germain-du-Bois

Commune très dynamique, avec de nombreuses animations tout au long de l'année, elle bénéficie de plusieurs infrastructures de loisirs (piscine, terrains de tennis, étangs pour la pêche...) mais également d'une antenne de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne sur

«l'Agriculture Bressane». Elle dispose d'un patrimoine bâti remarquable, tel que la Ferme Bachelet.

Les sentiers de la commune vous emmèneront à la découverte du bourg ainsi que des étangs, très présents en Bresse Bourguignonne. A quelques kilomètres, sur la commune de Bouhans, la Foire de la Balme voit défiler chaque année environ 30 000 personnes, le dernier week-end d'août.



© Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne :

Place Saint-Jean, 71500 Louhans-Châteaurenaud Tél : 03 85 75 05 02 - Fax : 03 85 75 48 70 - info@bresse-bourguignonne.com

www.bresse-bourguignonne.com

N° URGENCE :

Gendarmerie : 17 Pompiers : 18 SAMU · 15

 N° appel urgence européen : 112

(european emergency call

SOURCES : D.A.D.T.E - Conseil Départemental de Saône-et-Loire

CRÉDIT PHOTOS : Commune de Saint-Germain-du-Bois

<u>CHARTE GRAPHIQUE</u>: Office de tourisme, Balades Vertes Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Recommandations aux randonneurs

Le randonneur prévoyant pense à emporter avec lui : de l'eau, une trousse de secours, des vêtements adaptés aux variations climatiques, un moyen de communication (téléphone portable, carte téléphonique) et installe son moyen de locomotion dans de bonnes chaussures.

Il prévoit un itinéraire adapté à ses capacités et consulte la météo avant de partir.

Les feux et le camping sont interdits hors des zones prévues à cet effet. Prenez garde aux mégots et allumettes jetés au hasard.

Refermez les barrières rencontrées sur le parcours.

Le randonneur doit respecter :

- les autres utilisateurs des chemins : soyez courtois. En période de chasse, se renseigner auprès de la mairie, des services de l'Office National des Forêts ou de la Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire sur les territoires concernés.
- le milieu qu'il traverse : ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut être protégées (de belles photos valent mieux qu'une cueillette),
- le paysage : n'abandonnez pas vos déchets, emportez-les avec vous et déposez-les aux endroits prévus à cet effet.
- la tranquillité des lieux (ne laissez pas divaguer le animaux, ne criez pas...)
- le code de la route sur les portions de circuits goudronnées

BALISAGE:

Continuité

de l'itinéraire







Tournez Mauvaise à droite direction



Tournez

à gauche

